

**SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET
DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE
DU 27 JANVIER 2022**

PRESENTS :

Pour le Conseil communal :

Mme PIRMOLIN Vinciane, Conseillère communale-Présidente ;

M. MOTTARD Maurice, Bourgmestre ;

**M. CIMINO Geoffrey, M. FALCONE Salvatore, Mme CROMMELYNCK Annie et M. GIELEN Daniel, Echevins ; Mme HENDRICKX Viviane, M. PAQUE Didier, M. PATTI Pietro, Mme NAKLICKI Haline, M. FARINELLA Luciano, Mme PATTI Bartolomea, M. HERBILLON Jean-Marie, Mme MORGANTE Morena, M. GASPARI Thomas, M. FORNIERI Domenico, M. TERLICHER Laurent, Mme CLABECK Sara, Mme CARNEVALI Elodie, M. CROSSET Bertrand et M. BLAVIER Sébastien, Conseillers communaux ;
M. VANGENECHTEN Michel, Directeur général adjoint f.f.**

Pour le Conseil de l'Action Sociale :

**M. ANTONIOLI Costantino, Mme GRIGNET Cécile, M. KHALED Naouri, M. LHOIST Maxime, Mme KOLIBOS Sofia, et Mme VELAZQUEZ Désirée, Conseillers de l'Action Sociale ;
M. A. MATHIENNE, Directeur général du C.P.A.S.**

Pour les deux Assemblées :
M. CASSARO Giuseppe, Conseiller communal et Conseiller de l'Action Sociale.

EXCUSES :

Pour le Conseil communal :
Mme BELHOCINE Sandra, M. DONY Manuel, M. FISSETTE Michel, Conseillers communaux ;

Pour le Conseil de l'Action Sociale :
M. BILS Michaël, M. IACOVODONATO Remo, M. NOVELLI Pietro, Conseillers de l'Action Sociale ;

Pour les deux Assemblées :
Mme QUARANTA Angela, Conseillère communale et Présidente du C.P.A.S. ;

ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE

Fonction 8 - Social

Point unique. Séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale – Présentation du rapport annuel de coopération entre l'Administration communale et le Centre Public d'Action Sociale de Grâce-Hollogne sur l'ensemble des synergies existantes et à développer ainsi que sur les économies d'échelles dans le cadre de l'analyse du budget 2022.

MONSIEUR LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 19H06'.

FONCTION 8 - SOCIAL

POINT 1. SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE COOPERATION ENTRE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE GRACE-HOLLOGNE SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET A DEVELOPPER AINSI QUE SUR LES ECONOMIES D'ECHELLES DANS LE CADRE DE L'ANALYSE DU BUDGET 2022. (REF : DG/20220127-1815)

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale,

Vu les articles L1122-11 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu les articles 26 bis, § 5, alinéas 2 et 3 de la loi organique des C.P.A.S. du 08 juillet 1976 ;
Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et, plus particulièrement, son chapitre 4 ;

Vu le rapport annuel de coopération du 2 décembre 2021 entre l'Administration communale et le C.P.A.S. sur l'ensemble des synergies existantes et à développer ainsi que sur les économies d'échelles ;

Vu le procès-verbal de la séance du Comité de concertation Commune - C.P.A.S. du 2 décembre 2021 à la lecture duquel il ressort que ce dernier émet son accord, d'une part, sur le projet de budget du Centre pour l'exercice 2022 et, d'autre part, sur le rapport annuel de coopération ;

Considérant que dans ce contexte, une réunion conjointe du Conseil communal et de l'Action Sociale s'est dès lors tenue ce jour ; que la séance s'est ouverte à 19h06 ;

Entendu le rapport présenté par M. Costantino ANTONIOLI, Président faisant fonction du C.P.A.S., sur le présent dossier ;

Considérant l'intervention de Mme Maria PATTI, Conseillère communale, par laquelle celle-ci se réjouit du recrutement au sein du C.P.A.S. d'une psychologue et demande quel est le pourcentage d'interventions faites en faveur des petits indépendants et des familles monoparentales dans le cadre du fonds Covid-19 auquel le CPAS a été rendu éligible ;

Que M. André MATHIENNE, Directeur général du CPAS, indique qu'il fera parvenir les statistiques en la matière à Mme PATTI ;

Considérant l'intervention de M. Pietro PATTI, Conseiller communal, par laquelle celui-ci désire savoir s'il sera financièrement possible de pallier les départs à la pension (3 en 2022) et stabiliser le personnel, notamment via des nominations et la modification du cadre organique ;

Que M. André MATHIENNE indique que Mme la Présidente en titre a fait part de son intérêt pour cette question en précisant que ce processus supposait bien évidemment la tenue d'examens ouverts à toutes celles et ceux répondant aux conditions, dans un absolu climat de transparence et d'égalité ;

Considérant l'intervention de M. Naouri KHALED, Conseiller du CPAS, par laquelle celui-ci fait référence à la très forte augmentation du prix des énergies et demande s'il ne serait pas bon d'opérer une synergie entre les deux administrations afin notamment de grouper des achats au niveau de l'énergie, de panneaux photovoltaïques, etc. ;

Que M. Costantino ANTONIOLI indique qu'une première amorce de réponse est fournie au niveau du CPAS par le projet (subsidé) « Plan d'Action Préventive en matière d'Energie » (P.A.P.E.) auquel le Centre a été rendu éligible et que les actions à mener dans ce cadre sont destinées à aider les populations fragilisées à réaliser des économies d'énergie et ainsi réduire leurs factures énergétiques ; qu'il indique également que dans ce cadre, les CPAS jouent un rôle primordial étant donné les contacts privilégiés qu'ils entretiennent avec les populations fragilisées ainsi qu'avec certaines associations actives dans le domaine de la lutte contre la pauvreté ;

Considérant que plus aucun membre de l'Assemblée ne souhaite prendre la parole ; que la séance est levée à 19h48 ;

La présente délibération est insérée de manière identique dans les registres aux délibérations du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale.

La présente délibération est insérée de manière identique dans les registres aux délibérations du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale.

MONSIEUR LE PRESIDENT LEVE LA SEANCE A 19H48'.

Ainsi délibéré à Grâce-Hollogne, le 27 janvier 2022.

Le Directeur général adjoint f.f.,

Le Bourgmestre,
